Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 04/04/2023 à 11h52
Réference de l'AR : 054-200043693-20230329-2023_024-DE
Affiché le 04/04/2023 ; Certifié exécutoire le 04/04/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS
Extrait n° 23-03-03

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU 29 MARS 2023

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents	36	(a)
Nombre de suppléants présents(en lieu et place d'un titulaire)	3	(b)
Nombre de procurations	4	(c)
Soit un total de votants potentiels de	43	(a+b+c)

Objet
COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET OM

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* :MULDER D (BASLIEUX)- P MOSCATO (BAZAILLES)-AZZARA JF (BEUVEILLE)- SAPA D (BOISMONT)– GRETHEN P (CHARENCY)- GEORGES D (DONCOURT) -J WEISS (EPIEZ) – JL THOMAS (FRESNOIS)- G BIANCHI (GRAND FAILLY)- J THOMAS (han devt pierrepont)- JP JACQUE (LONGUYON) –C PERCHERON (LONGUYON) – J SAILLET (LONGUYON)- LAHURE E(LONGUYON)- M POLLRATZKY (LONGUYON)-FOULON N- HOUSSON L (LONGUYON)- D PIEDFER (LONGUYON)-L -TROMBINI AM (LONGUYON) – LECOINTRE C (LONGUYON)- M BORASO (LONGUYON)-- H BIZOT (LONGUYON)- G PAQUIN (LONGUYON)- P HIBLOT (LONGUYON)- JJ PIERRET (MONTIGNY SUR CHIERS)-- E JIRKOVSKY (PETIT FAILLY)- J MOINEAUX (PIERREPONT)- M FAIETA (PIERREPONT)- A SIROT (st JEAN LES LONGUYON) - JENNESSON R (ST SUPPLET)- JP DEMUTH (VILLE AU MONTOIS)-VERRON L (VILLERS LA CHEVRE)- A DYE PELLISSON (VILLERS LA CHEVRE)- JP DALLA RIVA (VILLETTE)-

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : CLAUDET E (ALLONDRELLE) -ROUYER G (COLMEY)- – HEIL E (VIVIERS SUR CHIERS)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:** P GUILIN (BEUVEILLE) à JF AZZARA BEUVEILLE – R SAUNIER ST PANCRE à JP JACQUE LONGUYON- JL WOJCIK (LONGUYON) à - B DELATTRE (OTHE) à E CLAUDET (ALLONDRELLE)- JL WOJCIK (LONGUYON) à C PERCHERON (LONGUYON)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 01/04/2023, que la convocation du Conseil avait été faite le 22 MARS 2023
Le président,

A l'appel des candidatures, C PERCHERON, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).
Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes.
Il comporte :
une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

A l'unanimité,

Décide d'approuver le compte de gestion 2022, budget OM

Le Président

Fait à LONGUYON le 01/04/2023

Jean-Pierre JACQUE